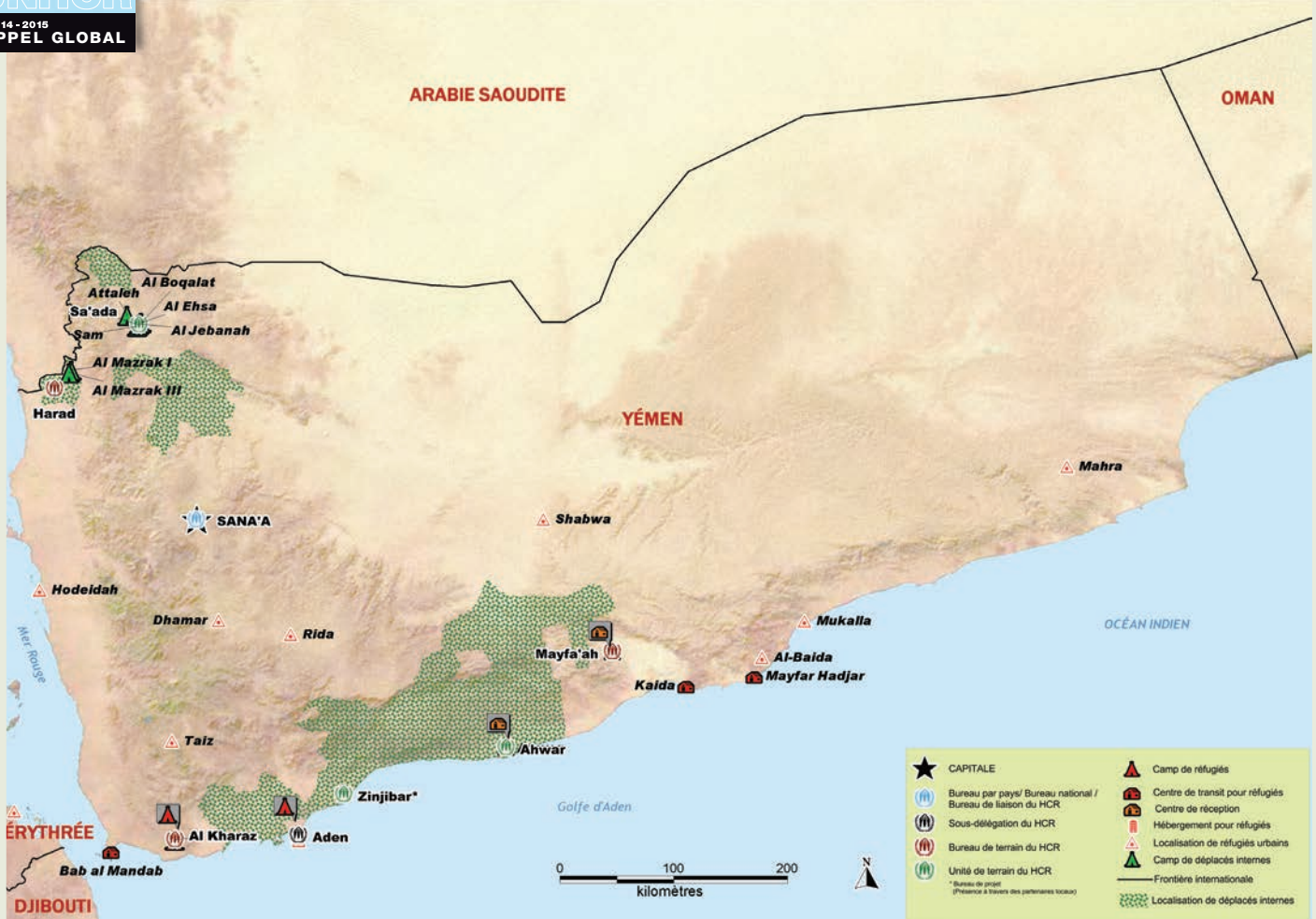


YÉMEN



Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	8
Total personnel	164
Effectif international	24
Effectif national	97
Volontaires des Nations Unies	13
Autres	30

Aperçu

Environnement opérationnel

- Le Yémen connaît une période de troubles civils et d'agitation politique depuis 2011 et, selon le Fonds monétaire international, il demeure le pays le plus pauvre du Moyen-Orient. Les besoins humanitaires de la population du Yémen ont augmenté pour les plus démunis, notamment les demandeurs d'asile et les réfugiés. En mars 2013, le Yémen a lancé un processus de Dialogue national, dont la mission est de rédiger une nouvelle constitution et de préparer un référendum et des élections pour l'année prochaine. Dans la mesure où la situation politique, économique et sociale reste difficile, le résultat du processus demeure incertain et la situation sécuritaire imprévisible.
- Malgré ces défis, l'hospitalité du Yémen envers les réfugiés est remarquable. Le pays a signé la Convention de 1951 sur les réfugiés et son Protocole de 1967. Le Yémen continue entre autres de fournir des terres et d'assurer la sécurité du camp de réfugiés de Kharaz, ainsi que l'accès au système public de santé et d'éducation dans les zones urbaines.

- Le Yémen est principalement un pays de transit, traversé par un flux mixte de demandeurs d'asile et de migrants, et mi-2013 il accueillait plus de 240 000 réfugiés, dont une majorité écrasante de Somaliens. En juillet 2013, le nombre de nouveaux arrivants le long des côtes de la Mer rouge et de la Mer d'Arabie dépassait les 50 000 personnes, la majorité en provenance d'Éthiopie. En novembre 2013, une conférence régionale sur les migrations mixtes se tiendra au Yémen, illustrant la dimension régionale de ces mouvements. En août 2013, plus de 1 200 Syriens fuyant le conflit dans leur pays avaient atteint le Yémen.
- En juillet 2013, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes) s'élevait à plus de 306 000 – la grande majorité d'entre eux se trouvant dans les gouvernorats du nord -, soit une baisse de 21 pour cent par rapport à fin 2012, principalement liée au retour de quelque 65 000 personnes vers le sud du Yémen. En février 2013, de nouveaux déplacements de faible ampleur ont déraciné quelque 8 000 personnes dans les gouvernorats d'Al-Baidha et de Dhamar.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principaux groupes relevant de la compétence du HCR au Yémen comprennent : les réfugiés somaliens qui obtiennent un statut *prima facie* délivré par le gouvernement du Yémen et qui forment la majorité des réfugiés dans le pays ; les Ethiopiens qui représentaient 84 pour cent des demandeurs d'asile enregistrés mi-2013 et dont la majorité continue d'utiliser le Yémen comme itinéraire de transit pour se rendre dans d'autres pays de la région ; les demandeurs d'asile originaires de la République arabe syrienne (Syrie) ; les déplacés internes dans les gouvernorats du nord du Yémen où les combats à l'intérieur et autour du gouvernorat de Sa'ada depuis 2004 ont provoqué des déplacements de grande ampleur, répétés et prolongés.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Ethiopie	6 100	6 100	7 000	7 000	7 900	7 900
	Iraq	3 300	3 300	3 100	3 100	2 900	2 900
	Somalie	244 000	244 000	264 000	264 000	284 000	284 000
	Divers	1 850	1 850	2 100	2 100	2 400	2 400
Assimilés réfugiés	Divers	240	240	240	240	240	240
Demandeurs d'asile	Erythrée	400	400	350	350	300	300
	Ethiopie	7 500	7 500	9 500	9 500	11 500	11 500
	Iraq	110	110	100	100	90	90
	Divers	400	400	500	500	600	600
Déplacés internes	Yémen	310 000	260 000	290 000	240 000	290 000	240 000
Assimilés déplacés internes	Yémen	250 000	175 000	200 000	150 000	175 000	125 000
Déplacés de retour pendant l'année	Yémen	220 000	213 000	238 000	231 000	238 000	231 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Divers	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Total		1 058 900	926 900	1 029 890	922 890	1 027 930	920 930

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2014, le HCR œuvrera pour le renforcement de l'environnement de protection et la réalisation de solutions durables. Cela consiste notamment à fournir une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile dès leur arrivée, moyennant l'enregistrement, la surveillance de la détention et le plaidoyer.

La fourniture de services essentiels continuera à destination des réfugiés basés dans les camps. L'intervention auprès des réfugiés urbains sera revue à la lumière de la politique du HCR en faveur des réfugiés urbains. Une évolution vers l'autonomisation par la formation continue et des opportunités plus nombreuses d'activités génératrices de revenus se poursuivra pour cette population.

Le HCR mettra en œuvre la politique de santé 2013, révisée par le HCR et le gouvernement, qui encourage la collaboration avec le Ministère de la Santé publique et de la Population et renforce la collaboration avec le Ministère de l'Education pour l'intégration des enfants réfugiés dans le système public d'éducation.

L'accent sera également mis sur le renforcement de l'environnement de protection pour les déplacés internes et les rapatriés et l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment par la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires.

Le HCR accordera une attention particulière aux solutions durables par un profilage des déplacés internes visant à identifier des solutions viables pour les déplacements prolongés dans le nord du pays. Le HCR s'appuiera sur l'adoption récente par le gouvernement d'une politique nationale en matière de déplacés internes qui aide à identifier des solutions et plaide pour l'inclusion des déplacés internes et des rapatriés dans les programmes de développement.

Le HCR mettra un terme à ses activités opérationnelles à destination des déplacés internes dans les gouvernorats du sud d'ici fin 2013, mais poursuivra sa mission de surveillance de la protection et ses responsabilités dans le cadre des modules dans les zones de retour.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

- Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Processus de protection et documents adéquats			
Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue			
Les demandeurs d'asile et les réfugiés non enregistrés sont exposés à des risques de protection et à une liberté de circulation limitée. Pour les déplacés internes, le fait d'être enregistrés représente une première étape essentielle pour bénéficier de droits, d'une assistance et de l'accès aux services. En 2014, le HCR renforcera la capacité globale d'enregistrement du pays en soutenant le gouvernement par la coopération avec le groupe de travail chargé de l'enregistrement des déplacés internes. Le HCR mènera, dans le cadre de plusieurs modules, des exercices d'enregistrement et de profilage des différents groupes déplacés dans le nord dans la perspective de parvenir à des solutions durables.			
Nombre de personnes enregistrées à titre individuel avec un minimum de données requises	Réfugiés	32 000	12 000
	Déplacés internes	90 000	45 000
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection de l'enfance renforcée			
Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés a augmenté au cours des deux dernières années. Ces enfants sont exposés à de graves risques de protection, notamment la discrimination, le harcèlement sexuel, le trafic, l'enlèvement, la traite, le travail des enfants, le mariage forcé et d'autres formes d'abus. Ils sont aussi particulièrement vulnérables à la détention pour entrée et séjour illégal. En 2014, le HCR garantira un hébergement adéquat et des services essentiels à tous les enfants non accompagnés et séparés.			
Pourcentage d'enfants non accompagnés enregistrés bénéficiant de soins parallèles et d'une surveillance régulière	Réfugiés	100 %	Domaine prioritaire
Risque réduit de violence sexuelle et sexiste et qualité de la réponse améliorée			
En 2012, plus de 450 victimes de violence sexuelle et sexiste ont bénéficié d'une assistance. Le nombre de cas de violence sexuelle et sexiste a augmenté de 11 pour cent par rapport à 2011, mais la plupart des cas ne sont pas déclarés. Les incidents de violence sexuelle et sexiste déclarés ont encore augmenté en 2013, en particulier dans le nord du Yémen. En 2014, le HCR prévoit, à travers le module protection et le sous-module violence sexuelle et sexiste, d'améliorer les mécanismes de prévention et de réponse, tout en fournissant une aide médicale à 350 survivants de la violence sexuelle et sexiste au minimum.			
Nombre d'incidents de violence sexuelle et sexiste déclarés pour lesquels les survivants bénéficient d'une aide médicale	Réfugiés	350	Domaine prioritaire
	Déplacés internes	300	Domaine prioritaire

Besoins de base et services essentiels

État de santé de la population amélioré

Les installations de santé financées par le HCR sont débordées, principalement en raison de l'augmentation de la demande émanant des réfugiés urbains et du nombre croissant de nouveaux arrivants. En 2014, le HCR vise à améliorer l'accès aux soins de santé primaire en intégrant les services de santé pour les réfugiés dans le système public de santé et en apportant un soutien renforcé au gouvernement.

Mesure dans laquelle l'accès aux installations nationales/gouvernementales de soins de santé primaire est garanti	Réfugiés	100 %	20 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	-------	------

La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

Tous les enfants ont droit à l'éducation au Yémen. Le HCR renforcera sa collaboration avec le Ministère de l'Éducation et soutiendra l'intégration de l'éducation des réfugiés dans le système national afin de faciliter l'inscription des réfugiés à l'école primaire et secondaire.

Nombre d'enfants inscrits à l'école primaire	Réfugiés	14 500	Domaine prioritaire
-----------------------------------------------------	----------	--------	---------------------

Services renforcés pour les personnes ayant des besoins spécifiques

En 2012, 17 pour cent des nouveaux arrivants enregistrés ont été identifiés comme ayant des besoins spécifiques. Le HCR prévoit de fournir un soutien psycho-social et une aide en espèces. La capacité de réponse du HCR est cependant limitée.

Nombre de personnes présentant des handicaps bénéficiant d'un soutien spécifique	Réfugiés	800	100
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------	-----	-----

Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus

Dans le camp de Kharaz, quelque 2 500 réfugiés vivent encore sous des tentes. En 2014, le HCR prévoit de fournir des abris transitoires à 100 nouveaux arrivants et d'améliorer les installations collectives.

Les besoins en abris perdurent pour les déplacés internes dans les gouvernorats du nord car les conditions météorologiques difficiles à Sa'ada et Haradh nécessitent une maintenance et des réparations fréquentes dans les tentes. En réponse, le HCR se concentrera sur des abris transitoires et d'urgence et fournira des huttes métalliques semi-rigides qui peuvent facilement être déplacées à Sa'ada et Haradh.

Nombre d'abris réparés	Réfugiés	200	100
-------------------------------	----------	-----	-----

Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien en abri	Déplacés internes	228 000	213 000
-------------------------------------------------------------	-------------------	---------	---------

Autonomisation et autogestion communautaires

Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés

Les principaux obstacles pour que les personnes relevant de la compétence du HCR deviennent autosuffisantes au Yémen sont notamment un taux de chômage élevé, un manque d'accès au crédit, une inflation et un coût de la vie élevés, une absence d'éducation ou des compétences insuffisantes. En 2014, le HCR examinera les moyens de passer de la fourniture d'aide financière à de meilleures opportunités pour les réfugiés de gagner des moyens de subsistance afin de réduire leur dépendance et de renforcer leur autosuffisance.

Pourcentage de participants à la formation continue qui obtiennent leur diplôme (formation complète réussie et obtention du certificat)	Réfugiés	100 %	20 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	-------	------

Nombre de personnes bénéficiant de prêts par l'intermédiaire des partenaires du HCR	Réfugiés	2 500	1 660
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------	-------	-------

Coexistence pacifique avec les communautés locales encouragée

La nature prolongée du déplacement continue de créer une charge supplémentaire pour les communautés d'accueil, tandis que l'économie du pays augmente la vulnérabilité des communautés elles-mêmes, ce qui conduit à des tensions grandissantes au sein de la population. Des actions supplémentaires sont nécessaires en 2014 pour minimiser les risques de protection et établir des relations positives entre les communautés, comme les projets à impact rapide.

Nombre de projets mis en œuvre au bénéfice des communautés locales et déplacées	Déplacés internes	25	10
----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	----	----

Solutions durables

Stratégie globale de solutions développée, renforcée ou actualisée

En 2014, le HCR soutiendra la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des déplacés internes adoptée en 2013 au travers de son plan d'action. Un exercice de profilage orienté vers des solutions durables, prévu pour 2014, servira de base pour une stratégie globale de solutions pour les déplacés internes.

Pourcentage de population profilée	Déplacés internes	100 %	Aucun écart
-------------------------------------------	-------------------	-------	-------------

Mesure dans laquelle la stratégie d'intégration locale est mise en place et approuvée par les déplacés internes, les acteurs du développement, les partenaires gouvernementaux et d'autres acteurs pertinents	Déplacés internes	60 %	10 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------	------

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Droits de l'homme, Unité exécutive pour les déplacés

ONG :

Agence adventiste de secours et de développement, *Al-Amel Charitable Community for Social Welfare*, *Albena, Association for Developing People with Special Needs*, *Charitable Society for Social Welfare*, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Interaction in Development Foundation*, *International Relief and Development*, INTERSOS, Oxfam, *Raqeeb, Save the Children – Sweden*, Secours islamique, *Société pour la solidarité humanitaire, Solidarity Association for Development (Al Tadamon)*

Autres :

OIM, Société yéménite du Croissant-Rouge, Université de Sana'a

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Bureau pour les affaires de réfugiés, Comité national pour les affaires de réfugiés (NACRA/NASCRA), ministère de l'Éducation technique et de la Formation professionnelle, ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé publique et de la Population, ministère des Affaires étrangères, ministère des Affaires sociales et du Travail, Service de l'immigration et des passeports

Autres :

Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Yémen, FAO, FNUAP, HCDH, OCHA, OIT, OMS, PAM, PNUD, UNICEF

Coordination

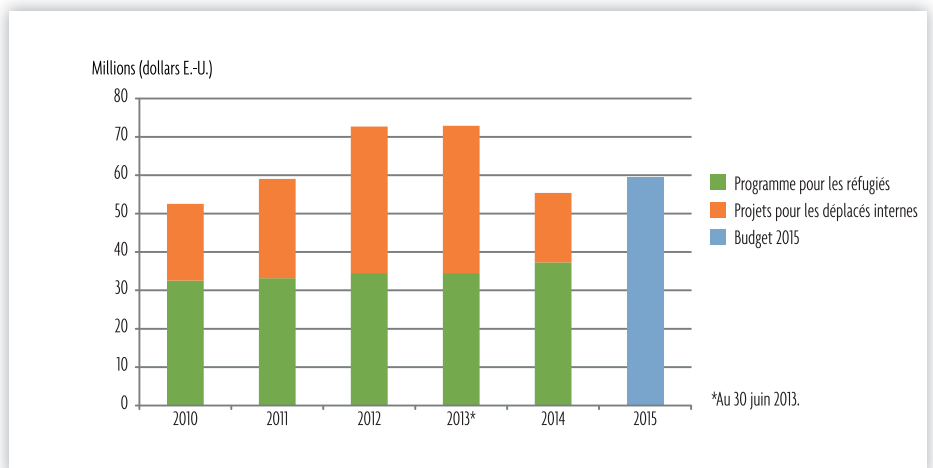
Les principaux partenaires gouvernementaux du HCR sont le Ministère des Affaires étrangères, le Comité national pour les affaires de réfugiés, le Bureau pour les affaires de réfugiés et l'Unité exécutive pour les déplacés internes. Le HCR collabore avec le Ministère de la Santé publique et de la Population, le Ministère des Droits de l'homme, le Ministère de l'Intérieur (Autorité chargée des passeports, des migrations et de la nationalité), le Ministère de l'Éducation, le Ministère de l'Éducation technique et de la Formation professionnelle, le Ministère de la Planification et de la Coopération internationale, le Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires juridiques et le Ministère de la Justice. Le HCR développera sa collaboration avec le Ministère des Affaires sociales et du Travail.

Le HCR coopérera également étroitement avec le PAM concernant les résultats de l'enquête nutritionnelle 2013 et le profilage des déplacés internes. Les partenariats avec les ONG se poursuivront en 2014 et la coordination pour des activités spécifiques sera maintenue avec le CICR, l'OIM, le PNUD, l'UNICEF, l'UNOPS et les VNU. Le HCR continuera d'être le chef de file du module chargé de la protection et de la coordination et de la gestion des camps, des abris et des articles non alimentaires.

Informations financières

Au cours des quatre dernières années, les besoins financiers pour l'opération du HCR au Yémen ont augmenté, avec un budget de 52,5 millions de dollars E.-U. en 2012 et un budget 2013 révisé de 72,9 millions de dollars E.-U. qui reflète les besoins d'urgence des déplacés internes ayant fui le gouvernorat d'Abyan vers celui d'Aden en 2011 et 2012. En 2014, les besoins financiers sont estimés à 55,4 millions de dollars E.-U., soit une diminution de 17,5 millions de dollars E.-U. par rapport au budget 2013 révisé, ce qui reflète le retour des déplacés internes vers le gouvernorat d'Abyan. Au sein du budget 2014, 37,3 millions de dollars E.-U. sont alloués au programme pour les réfugiés et 18,1 millions de dollars E.-U. sont alloués à la protection et l'assistance des déplacés internes.

Budget pour le Yémen | 2010–2015



Budget 2014 pour le Yémen | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	34 504 782	38 360 587	72 865 369
Environnement de protection favorable			
Droit et politique générale	406 115	341 982	748 098
Institutions administratives et pratiques	139 558	0	139 558
Accès à l'assistance juridique et recours	674 115	353 474	1 027 589
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	749 115	0	749 115
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	338 673	0	338 673
Sous-total	2 307 576	695 456	3 003 032

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	2 833 422	0	2 833 422
Identification de l'apatridie	173 115	0	173 115
Enregistrement et établissement de profils	1 571 115	1 377 087	2 948 202
Procédures de détermination du statut	506 230	0	506 230
Documents individuels	855 064	882 981	1 738 046
Enregistrement et documents d'état civil	188 615	0	188 615
Sous-total	6 127 562	2 260 069	8 387 631
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	162 982	162 982
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 459 345	1 408 325	2 867 670
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	521 115	0	521 115
Protection des enfants	876 449	194 982	1 071 431
Sous-total	2 856 909	1 766 290	4 623 199
Besoins de base et services essentiels			
Santé	4 173 166	0	4 173 166
Santé procréative et services liés au HIV	747 071	0	747 071
Nutrition	1 263 009	0	1 263 009
Sécurité alimentaire	206 615	0	206 615
Eau	380 358	0	380 358
Assainissement et hygiène	481 673	0	481 673
Abris et infrastructure	1 391 115	5 096 474	6 487 589
Accès à l'énergie	484 031	0	484 031
Articles ménagers de base	635 979	947 491	1 583 470
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	3 686 919	1 952 457	5 639 376
Éducation	3 147 054	0	3 147 054
Sous-total	16 596 990	7 996 422	24 593 412
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	1 036 673	674 982	1 711 655
Coexistence avec les communautés locales	289 558	967 491	1 257 049
Autosuffisance et moyens d'existence	3 801 912	0	3 801 912
Sous-total	5 128 143	1 642 474	6 770 616
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	0	509 474	509 474
Retour volontaire	805 230	197 491	1 002 721
Intégration	146 558	154 991	301 549
Réinstallation	390 980	0	390 980
Sous-total	1 342 768	861 956	2 204 724
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	396 673	0	396 673
Gestion et coordination des camps	0	74 991	74 991
Gestion des urgences	0	82 491	82 491
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	345 673	214 482	560 155
Sous-total	742 345	371 965	1 114 310
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	601 675	1 277 456	1 879 131
Gestion des opérations, coordination et appui	1 562 675	1 262 474	2 825 148
Sous-total	2 164 349	2 539 930	4 704 279
Total du budget 2014	37 266 642	18 134 561	55 401 204